

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE REMBOURSEMENT YAMAHA

ARTICLE 1 - LE PROMOTEUR

- 1.1. Le promoteur est **Yamaha Music Europe GmbH, Siemensstraße 22-34 à 25462 Rellingen, Allemagne (« Yamaha »)**. La promotion sera traitée par Sales-Promotions, IDA Business &, Technology Park, Ring Road, Kilkenny, Irlande (**l'« Agence d'exécution »**).
- 1.2. Yamaha se réserve le droit de retirer la promotion à tout moment.
- 1.3 En s'inscrivant, le Participant consent aux présentes conditions générales.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

2.1 Cette promotion n'est ouverte qu'aux clients privés en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Autriche, au Royaume-Uni, en France et au Luxembourg (**« Participant »**). Les employés de Yamaha, de ses filiales, leurs familles, leurs agents et les autres parties directement impliquées dans la présente promotion ne sont pas éligibles pour participer. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus. La promotion n'est ouverte qu'aux participants ayant acheté un appareil promotionnel pendant la période de la campagne.

2.2. Yamaha se réserve le droit de vérifier l'éligibilité des participants et/ou d'exclure des Participants à sa seule discrétion à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Les revendeurs ne peuvent pas soumettre de réclamations au nom de leurs clients.

ARTICLE 3 - COMMENT PARTICIPER

3.1 La Promotion est ouverte aux participants qui achètent l'un des appareils promotionnels énumérés à l'article 4.1, dans l'un des magasins participants énumérés à l'article 4.1 pendant la période de la promotion. Pour être admissible à une remise en argent, le participant doit acheter le produit en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Autriche, au Royaume-Uni, en France ou au Luxembourg auprès d'un distributeur participant. Tous les produits de l'appareil promotionnel doivent être achetés chez un distributeur participant et dans le cadre d'un seul achat, et non à des dates ou auprès de distributeurs différents.

3.2 **Période de promotion** : L'achat des appareils promotionnels doit avoir lieu entre le 01.11.2018 et le 31.01.2019.

3.3 La date d'achat est la date de la facture du reçu d'achat ou, dans le cas de commandes passées en ligne, la date de commande confirmée par le distributeur.

3.4 La promotion n'est disponible sur aucun stock d'occasion, remis à neuf ou reconditionné.

3.5 Un maximum de trois (3) produits admissibles peut être réclamé par participant pendant la période de la promotion. Une (1) seule réclamation peut être faite par produit sélectionné.

3.6 L'enregistrement de l'appareil promotionnel est requis par soumission en ligne au moyen du formulaire de réclamation disponible à www.yamaha.com/truesound. Les formulaires de demande dûment remplis et corrects, accompagnés d'une copie du reçu original, doivent être

reçus au plus tard le 14.02.2019 à 23h59 (« **Période d'inscription** »). Pour participer à la promotion, les acheteurs devront fournir leur nom complet, leurs coordonnées bancaires, l'adresse du distributeur participant, y compris le reçu (si l'appareil promotionnel est acheté dans un point de vente au détail) ou la confirmation de commande et la facture (si l'appareil promotionnel est acheté en ligne) et le numéro de série de l'appareil promotionnel.

3.7 Chaque demande de remise en argent est limitée à une seule utilisation et ne peut être utilisée conjointement avec tout autre bon promotionnel ou offre de remise en argent contre l'appareil promotionnel, comme il est indiqué à l'article 4.1.

3.8 La preuve d'achat doit être une copie lisible du reçu ou de la facture indiquant clairement le nom du détaillant, la date d'achat, le nom du produit et le prix d'achat. La documentation soumise pour cette offre ne sera pas retournée.

3.9 Yamaha délivrera la remise en argent spécifique par transfert BACS, dans les 28 jours suivant la validation de votre réclamation.

ARTICLE 4 – REMISE EN ARGENT

4.1 L'**offre de remise en argent** et les appareils promotionnels ainsi qu'une liste des **distributeurs participants** sont disponibles sur le lien suivant : www.yamaha.com/truesound.

4.2 Le formulaire de demande de remise en argent ne peut être échangé contre de l'argent comptant.

4.3 Lorsque la remise en argent constitue un avantage imposable, l'obligation fiscale incombe au bénéficiaire. Par conséquent, si votre banque vous facture des frais, ceux-ci seront déduits par votre banque du montant de la remise en argent.

4.4 Dans l'éventualité où l'acheteur retourne le produit au vendeur, le Participant n'aura pas droit à une remise en argent et toute réclamation sera par la suite rejetée. Afin d'éviter tout doute, cette clause n'interdit en aucune façon le droit de l'acheteur d'exercer ses droits légaux ou de garantie applicables.

ARTICLE 5 - DONNÉES

5.1 Lors de l'inscription, le participant fournira des données à caractère personnel telles que son nom, son adresse, etc., qui seront stockées et traitées par Yamaha et l'Agence d'exécution uniquement dans le cadre de la présente promotion et seront supprimées après la fin de celle-ci, sauf si vous acceptez de recevoir nos newsletters. Vous pouvez à tout moment vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel en vous adressant à Dataprotection@contact.europe.yamaha.com. Dans la mesure où nos fournisseurs tiers entrent en contact avec vos données à caractère personnel, nous veillerons à ce que le contrat de traitement des données conformément à l'Article 28 du RGPD soit également conforme aux lois applicables sur la protection des données.

ARTICLE 6 - CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

6.1 Aucune responsabilité ne sera acceptée pour les réclamations perdues, retardées ou non reçues à la date limite.

6.2 Les réclamations seront disqualifiées si elles sont incomplètes ou illisibles. Il incombe au Participant de s'assurer que suffisamment de détails sont fournis pour que les réclamations soient traitées.

6.3 Yamaha n'est pas responsable des frais encourus par le Participant dans le cadre de la promotion.

6.4 Yamaha n'est pas responsable des réclamations retardées de quelque nature que ce soit dans le cadre de la présente promotion.

6.5 Yamaha ne sera pas tenu responsable de tout manquement à cette offre lorsqu'un tel manquement est causé par des circonstances de force majeure (c'est-à-dire hors du contrôle raisonnable de Yamaha) et/ou des événements qui, sans faute de l'une des parties, rendent l'exécution impossible ou incapable de se réaliser correctement.

6.6 Yamaha se réserve le droit de retirer cette promotion à tout moment et/ou de modifier unilatéralement les conditions générales sans encourir de responsabilité quelconque.

ARTICLE 7 - COMPÉTENCE

7.1 Les présentes conditions générales sont régies par les lois du pays dans lequel vous avez acheté le produit et relèvent de la compétence exclusive des tribunaux compétents de ce pays.